APRÈS ART. 61 N° II-1258

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º II-1258

présenté par M. Abad

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 61, insérer l'article suivant:

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.